

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE

Séance du 14 décembre 2017

Avis N° 2017-15

Avis du CSRPN Hauts-de-France sur le renouvellement du plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang Saint Ladre pour la période 2018-2022.

Après avoir entendu la présentation de l'évaluation du plan de gestion 2012 - 2017 et du projet de plan de gestion 2018 - 2027, et suite aux échanges avec le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, **le CSRPN émet un avis favorable à la mise en œuvre de ce plan de gestion.**

Le CSRPN émet toutefois quelques recommandations qu'il conviendra de formaliser et de prendre en compte dans le cadre du nouveau plan de gestion. Celles-ci sont résumées ci-dessous :

- > aller plus loin dans la mise en perspective de l'avenir de l'étang St Ladre, notamment concernant son atterrissement progressif et la qualité de l'eau, afin de mettre en place des actions pour la pérennité des habitats et espèces associées qu'il abrite. Essayer autant que possible de prendre en compte dans l'analyse les facteurs extérieurs au site (à l'échelle du bassin versant) ;
- > renforcer l'analyse de la valeur piscicole du site en mettant à jour les degrés de menace de l'anguille (EN->CR) et du brochet (NT->VU) notamment ;
- > revoir les commentaires et l'analyse relatifs au Campagnol amphibie sur le site ;
- > mettre en exergue les liens fonctionnels des milieux turficoles du site et leurs espèces associées avec les autres milieux turficoles environnants pour bien repositionner le rôle du site dans l'hydrosystème général de la vallée de la Somme et de ses principaux affluents ;
- > autant que possible, renforcer la communication (publication) sur les actions de gestion au sein de la RNN, les retours d'expérience sont toujours enrichissants pour le réseau ;
- > poursuivre la réflexion concernant la contractualisation sur les habitats naturels turficoles alentours.

Fait le 21 janvier 2018,

A Amiens,

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,



Franck Spinelli